

COMMENT RÉALISER UN PROJET DE RUELLE VERTE?

Entre les balbutiements d'un projet de ruelle verte et son inauguration, il faut prévoir plusieurs étapes, et quelques mois.

ÉTAPE 1 FORMATION D'UN COMITÉ ET CANDIDATURE

La réussite d'une ruelle verte requiert l'engagement et la participation des citoyens riverains.

Pour démarrer un projet, un comité de riverains composé d'au moins 3 membres doit être formé. Ce comité deviendra l'interlocuteur privilégié à chaque étape de la réalisation.

Le formulaire « Demande de projet de ruelle verte » doit être complété et transmis à l'arrondissement à la fin de cette étape. Il fera office de candidature officielle.

ÉTAPE 2 DÉMARRAGE

L'arrondissement rencontre les comités de riverains sélectionnés afin de démarrer le projet. Le comité de riverains précise les grandes lignes des aménagements souhaités en présence des responsables de l'arrondissement et des organismes partenaires.

ÉTAPE 3 CONSULTATION ET MOBILISATION

Le comité de riverains distribue un sondage afin de mobiliser les résidents riverains. Un organisme peut les supporter dans leur démarche, et les outils de communication (dépliant, lettre, feuille de sondage) peuvent être fournis.

TAUX D'APPUI

60 % des résidents riverains, propriétaires et locataires, doivent répondre au sondage pour que la candidature du comité soit recevable. De plus, au moins **60 % des répondants** au sondage doivent être favorables au projet pour passer à la prochaine étape.

ÉTAPE 4 ASSEMBLÉE DE RUELLE (SÉANCE DE CODESIGN)

Ayant obtenu l'appui escompté, le comité invite maintenant les riverains à une séance d'information organisée par l'arrondissement et les partenaires.

Cette assemblée comporte deux volets :

Volet 1 : Séance d'information pour informer la communauté riveraine des avantages et inconvénients liés à l'aménagement d'une ruelle verte.

Volet 2 : Séance de cocréation pour déterminer les caractéristiques de la ruelle :

- Type de ruelle verte (à bande ou champêtre)
- Type de plantation
- Thématique, s'il y a lieu
- Aire de jeux et surface d'activités (ex. : patinoire)
- Aire d'agriculture urbaine

Cette assemblée est cruciale, car elle contribue à la mobilisation et permet de répondre aux interrogations des citoyens. De plus, elle pose les bases d'un projet viable et à l'image des besoins.

ÉTAPE 5 RÉALISATION ET PRÉSENTATION DU PLAN PRÉLIMINAIRE

À cette étape, un plan préliminaire est préparé par un organisme mandaté. Le plan est analysé par l'arrondissement pour en assurer la faisabilité.

Une fois validé, les riverains sont invités à la présentation du plan pour donner leur avis. C'est à cette étape que les derniers changements peuvent être apportés au plan.

Dans le cas d'un projet avec espace fermé à la circulation, 100 % des propriétaires affectés doivent appuyer le projet. Les propriétaires affectés sont ceux dont le terrain donne sur la portion à fermer.

ÉTAPE 6 TRAVAUX DE PRÉPARATION DE LA RUELLE

Certains travaux sont effectués par une entreprise mandatée par l'arrondissement :

- excavation et déminéralisation le cas échéant
- réfection de certaines sections endommagées
- préparation des plates-bandes, fosses de plantation et autres

ÉTAPE 7 JOURNÉE CITOYENNE ET PLANTATION

L'aménagement et la plantation sont coordonnés par l'arrondissement et les organismes. Tous les résidents sont invités à participer. La terre, les outils, les végétaux, le mobilier... tout est fourni.

Les travaux prennent une journée et ont lieu lors d'une fin de semaine en juillet ou en août. La ruelle est inaugurée à la fin de cette journée. C'est alors le temps de célébrer!

LA PÉRENNITÉ

Le comité de riverains prend en charge l'entretien et la pérennisation de la ruelle. Le comité n'est pas seul dans cet effort puisque l'Éco-quartier est mandaté pour l'accompagner.



POUR INFORMATION :

Dominic Beaudry, agent de recherche en urbanisme
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
dominic.beaudry@ville.montreal.qc.ca
514 328-4000, poste 4013



RUELLE VERTE

Qu'est-ce qu'un projet de ruelle verte?

C'est avant tout une initiative de résidents qui désirent se réapproprier l'espace de leur ruelle pour améliorer la qualité de leur milieu de vie.

Ce guide vous explique les ruelles vertes et la démarche à suivre pour en réaliser une derrière chez vous !

QU'EST-CE QU'UNE RUELLE VERTE?

Les ruelles vertes sont des projets citoyens qui visent à améliorer l'environnement urbain par la prise en charge directe d'un espace sous-utilisé et souvent délaissé.

Une ruelle verte peut être divisée en espaces servant à différents usages. À titre d'exemple, les citoyens impliqués au projet peuvent vouloir un espace repas, un pour l'agriculture urbaine, le jeu, le repos ou la socialisation. Ces espaces peuvent contenir toutes sortes d'éléments : plate-bande, bande végétale, pavé alvéolé, bac de plantation, arbre, arbuste et plante grimpante, murale, mobilier urbain, module de jeu...

En plus de valoriser un espace délaissé, la transformation des ruelles décourage le dépôt sauvage de déchets, les activités nuisibles et contribue à la lutte contre les îlots de chaleur.

PETIT HISTORIQUE

Le phénomène n'est pas nouveau à Montréal puisque les premiers projets de ruelles vertes ont vu le jour au début des années 1980. Le phénomène a pris de l'ampleur au tournant des années 2000 et c'est en 2017 que Montréal-Nord a vu naître ses premières ruelles vertes.

Il y a relativement peu de ruelles à Montréal-Nord. Toutefois, plus d'une cinquantaine pourraient faire l'objet d'un projet de transformation. Il est donc possible de créer des espaces de fraîcheur, et ce, même dans des endroits inusités!

« L'arrondissement de Montréal-Nord, en plus de soutenir financièrement les projets de ruelles vertes, mandate des organismes pour accompagner les comités de riverains dans la réalisation de leur projet. »

Le programme des ruelles vertes à Montréal-Nord vise 4 objectifs bien définis :

- 1 : Favoriser l'appropriation citoyenne
- 2 : Améliorer l'environnement urbain
- 3 : Sécuriser et encourager les déplacements actifs
- 4 : Améliorer le sentiment de sécurité



Ruelle verte Monselet

LES 3 CATÉGORIES DE RUELLES VERTES

Il est possible de catégoriser les ruelles vertes selon la place qui est accordée ou non à la circulation automobile.

• SANS ENTRAVE À LA CIRCULATION

Ces projets de ruelles vertes sont les plus communs à Montréal. La circulation automobile n'est pas perturbée, mais des aménagements pour le verdissement et l'embellissement sont réalisés.

Exemples d'aménagements :

Plantation en bordure, marquage et jeux au sol, murale, mesures de ralentissement de la circulation par l'ajout de bacs de plantation, de mobilier urbain, de signalisation...

• AVEC ENTRAVE PARTIELLE À LA CIRCULATION

Tout en demeurant carrossables, certains accès ou sections de ces ruelles sont fermés à la circulation lorsqu'ils ne contiennent pas d'accès à un stationnement. L'objectif est d'éviter que les ruelles soient utilisées comme raccourci ou comme moyen de contournement à la circulation.

Exemples d'aménagements :

Aménagements requis à une ruelle verte carrossable, section champêtre, mesures de mitigation de la circulation, fermeture partielle d'espaces par des bacs de plantation, équipement, mobilier permanent, patinoire...

• FERMÉE À LA CIRCULATION

Plusieurs ruelles de l'arrondissement sont largement sous-utilisées ou en friche. Elles peuvent être fermées à la circulation.

Exemples d'aménagements :

Tous les aménagements des deux autres types de ruelles avec en plus la possibilité de créer un sentier piéton ou cyclable et un jardin communautaire.



Ruelle verte de l'harmonie



Ruelle verte de Castille



RUELLE VERTE

**L'ARRONDISSEMENT SOUTIEN FINANCIÈREMENT
LES PROJETS DE RUELLES VERTES
ET UN ORGANISME ACCOMPAGNE LES CITOYENS
DANS LEUR RÉALISATION.**



Ruelle verte Saint-Michel